

LIGUE DE BRETAGNE DE BADMINTON
L. B. BA.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée
à la Préfecture du Finistère le 4 janvier 1983
n° de dossier : 311115
Siège social : 19 Rue Le Brix 35200 RENNES
N° d'agrément 04.35.S.155

PROJET

Le présent procès-verbal doit être considéré comme provisoire jusqu'à son adoption au cours de la prochaine séance.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018 à
QUIMPERLE.

L'an deux mille dix-sept et le 18 mai à 19 heures 30, les membres de l'association dénommée Ligue de Bretagne de Badminton (L. B. BA.), dont le siège social est 19 rue le Brix, 35 200 RENNES, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, Espace Benoîte Groult (Salle ELLÉ) 3 Avenue du Coat Kaër 29300 QUIMPERLÉ, sur convocation du président par lettre simple et par annonce dans Ouest-France et le Télégramme de Brest, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Représentants des Comités Départementaux : 27 présents sur 38

Nombre de mandats : 72 voix sur 102

Comité départemental 22 : 7 représentants avec 2 voix chacun et 2 représentants avec 3 voix

Comité départemental 29 : 6 représentants avec 2 voix chacun et 2 représentants avec 3 voix

Comité départemental 35 : 5 représentants avec 4 voix chacun et 7 représentants avec 3 voix

Comité départemental 56 : 5 représentants avec 3 voix chacun et 4 représentants avec 2 voix

Membres du conseil d'administration

Présents : 13

Représentés : 11

Absent :

Absents excusés : 2

M. Jean Paul DIDIER préside en sa qualité de Président de l'association, M. Olivier MACE est désigné par l'assemblée Secrétaire de séance.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 27 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de l'association
- un exemplaire de la convocation de l'assemblée
- les pouvoirs des membres représentés
- la feuille de présence certifiée exacte

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales et statutaires, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés.

L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- 1- Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017
- 2- Rapport moral du Président
- 3- Rapport financier du Trésorier
 - Bilan financier
 - Budget prévisionnel
- 4- Modification du Règlement Intérieur
- 5- Rapport des Commissions Régionales
- 6- Election aux postes vacants du Conseil d'Administration
- 7- Questions diverses
- 8- Remise de trophées

Le Président salue les membres de l'assemblée et leur souhaite la bienvenue.

1-Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017

Lecture est faite du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017.

Vote n°1

Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017 est adopté à l'unanimité

2-Rapport moral du Président

Le Président présente son rapport moral de son mandat de présidence (cf. document joint).
Aucune question n'est posée par l'assemblée.

Vote n°2

Approbation du rapport moral du président

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.

3-Rapport financier du Trésorier

Bilan financier. Le Trésorier présente le bilan financier de l'année 2017 (cf. documents joints) en précisant certains points.

Vote n°3
Approbation du bilan financier 2017
Le bilan financier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Budget prévisionnel. Le Trésorier présente le budget prévisionnel de l'année 2018 (Cf. documents joints).

Suite à des discussions avec les personnes présentes dans la salle, la proposition suivante est mise au vote.

- Choix C : choix A + 1 € d'augmentation pour les adultes et les jeunes (0.5 cts pour les - 9ans)

Vote n°4

Adoption du budget prévisionnel 2018.
Choix C: 46/72
Le budget prévisionnel 2018 avec le choix C est adopté.

4-Modification du règlement intérieur

La ligue a modifié son règlement intérieur

Vote n°5
Adoption du règlement intérieur 2018.
Contre : 4
Abstention : 8
Pour : 60
Le règlement intérieur 2018 est adopté

5-Rapport des différentes commissions

- a. Commission Régionale Arbitrage, par Haidar DITTOO et Davy MICHEL (voir doc joint)
- b. Commission Régionale Développement, par Jean-Marie CLEMENT (voir doc joint)
- c. Commission Régionale Equipement, par Régis HERVE (voir doc joint)
- d. Equipe Technique Régionale, par Samuel HOCHARD (voir doc joint)
- e. Commission Régionale Formation, par Régis HERVE (voir doc joint)
- f. Commission Régionale Interclubs, par Olivier MACE (voir doc joint)
- g. Commission Régionale Jeunes, par Agnès CHACUN (voir doc joint)
- h. Pôle Espoir de Dinard par Erwin KEHLHOFFNER (voir doc joint)
- i. Commission Régionale Para-Badminton, par Michel PIOLOT (voir doc joint)
- j. Commission Régionale Vétérans, par Michel PIOLOT, (voir doc joint)

6- Elections aux postes vacants du Conseil d'Administration

Des postes étant vacants au sein du Conseil d'Administration, le Président fait appel aux membres de l'assemblée générale qui souhaiteraient présenter leur candidature au Conseil d'Administration de la Ligue de Bretagne de Badminton et rappelle qu'il reste 1 poste pour les hommes et 6 postes pour les femmes.

Une personne a déposé sa candidature au siège de la Ligue : Christian BECKER, il est invité à se présenter.

Vote n°6

Election de Christian BECKER au Conseil d'Administration

M. Christian BECKER est élu à l'unanimité

6- Questions diverses

Aucunes questions diverses

7- Remise de trophées

Le Président de la Ligue et le responsable de la commission ICR remettent les trophées aux Champions Interclubs de chaque division régionale

Pré-nationale : Maure Badminton Club 1

Régionale 1 : FIB 2

Régionale 2 : Concarneau 1

Régionale 3 : Badminton Club Quevertois 1

Le Mérite Fédéral est remis à

- Henri Alloy - Badminton Plérinais (22)
- Pascale Henaff - Badminton Club Gourinois (56)

3 autres personnes ont reçu le mérite fédéral mais n'étaient pas présente, cela leur sera remis à l'AG de leur comité

- Eric Le Pape - Club Carhaisien Badminton (29)
- Christophe Millet - US Chateaugiron (35)
- Yann Perzo - Saint Jacques Badminton (35).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

De tout ce qui a été présenté lors de cette assemblée générale, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE DE SEANCE